



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE
DD92

N° Spécial

07 Décembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 07 Décembre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N° 2020-565	01.12.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de GARCHES	3

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-565 du 01/12/2020
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Aides-Soignants de l'hôpital Raymond Poincaré
de GARCHES**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le [Code de la santé publique](#) ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le Décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°DS-2020/010 du 03 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;

Le directeur de l'institut de formation d'aide-soignant :
Madame Catherine DIDIER

Le représentant de l'organisme gestionnaire :
Monsieur Christophe LALLEMENT

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Philippe MEVEL
Suppléante : Madame Michèle DACQUIN

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Béatrice DACQUIN
Suppléant : Madame Olivia LENDORMY

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Monsieur Sylvio TERRIAT
Suppléant : Madame Doua DEMBELE
Titulaire : Madame Rougui BALDE
Suppléant : Monsieur Ghislain SAUL

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut :

Monsieur Ludovic RINGOT

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 1er décembre 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine de
l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
La Déléguée départementale adjointe

Aurélie THOUET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>